

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT POUR UNE PREMIÈRE INSCRIPTION À DAUPHINE

Les documents rédigés en langue étrangère doivent être traduits en français
(traduction certifiée)

Un modèle d'attestation peut remplacer un des justificatifs et est accessible sur le site de
Paris Dauphine-PSL:

<https://dauphine.psl.eu/formations/scolarite/inscriptions-administratives#c100657>

ETAT CIVIL

- Photo d'identité officielle et récente sur fond neutre
(sera rejetée toute photo à caractère personnel de type photo de vacances, photo de profil utilisée pour les réseaux sociaux, photo en pied, photo pas de face, photo où le visage n'est pas dégagé, etc.)

Étudiant·e·s de nationalité française :

- Photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport
- Photocopie de l'attestation de participation à la journée d'appel (JAPD ou JDC) – à fournir uniquement pour les hommes nés à partir de 1979 ou les femmes nées à partir de 1983.

Étudiant·e·s internationaux :

- **Ressortissant d'un pays de l'Union Européenne** : photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport
- **Ressortissant d'un pays hors de l'Union Européenne** : photocopie du titre de séjour ou du passeport (page de l'état civil)

ASSURANCE

- Attestation de **Responsabilité Civile** dans le cadre des études et stages (**modèle à télécharger – lien ci-dessus**)

CURSUS

- Photocopie du relevé de notes du baccalauréat (à défaut, diplôme du baccalauréat)
- Photocopie du justificatif attestant que vous pouvez accéder à l'année supérieure : diplôme, attestation de réussite, relevé de notes **tamponné et signé par votre établissement avec mention du nombre d'ECTS acquis.**